



Rapport sur l'évaluation complète des bilans bancaires : Résultats et enseignement

Le 26 octobre dernier, la Banque Centrale Européenne, a diffusé les résultats de l'évaluation complète des bilans (« comprehensive assessment »), démarrée en novembre 2013, dont l'objectif était d'évaluer la situation des établissements bancaires avant l'entrée en vigueur du mécanisme de supervision unique. L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution a publié dans le numéro de novembre-décembre de la « Revue de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution » une évaluation de ces résultats. Ils font apparaître qu'au niveau national, les banques françaises confirment la qualité de leurs actifs ainsi que leur capacité à résister à des chocs sévères. Ces tests visaient trois objectifs principaux : l'assainissement grâce à l'identification et la mise en œuvre, le cas échéant, de mesures correctrices nécessaires ; la transparence à travers une amélioration de la qualité des informations disponibles sur la situation des banques ; le renforcement de la confiance en assurant toutes les parties prenantes que l'ensemble des banques de la zone euro serait examiné avec la même rigueur. En France, 13 groupes bancaires, représentant plus de 95 % des actifs du système bancaire français, ont été concernés par cette évaluation qui a largement mobilisé, tant au sein de l'ACPR (jusqu'à 800 personnes, auditeurs inclus) que des établissements bancaires. L'évaluation mise en œuvre combinait une analyse très précise de la qualité des actifs (Asset Quality Review, AQR) et un test de résistance (stress test). L'analyse de la qualité des actifs comportait deux éléments principaux. Le premier a évalué la qualité des données, des valorisations des actifs, des classifications des expositions non performantes, de la valorisation des garanties et des provisions. La seconde s'est attachée à analyser la couverture des expositions aux risques de crédit et de marché. Les tests de résistance menés en collaboration avec l'Autorité bancaire européenne visaient à mesurer la capacité des banques à absorber les chocs en situation de crise, sur un horizon de 3 ans. Il comportait deux scénarios, un scénario « central » et un scénario « stressé », couvrant la période 2014-2016, dont les banques devaient mesurer les impacts sur leur situation prudentielle. Le scénario central correspondait aux prévisions réalisées par la Commission européenne pour la période 2014-2015, étendues à l'année 2016. Le scénario stressé, défini par la BCE, visait à détecter les risques susceptibles d'impacter la stabilité du secteur financier européen.

N°20 de la « Revue de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution » de novembre-décembre (article pages 8 à 10) :

http://acpr.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/acpr/publications/revue-acpr/201411-Revue-de-l-ACPR-20.pdf

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIÈRES GÉNÉRALES

Union européenne

1 - BCE

Le Conseil des gouverneurs de la BCE, lors de sa réunion du 4 décembre 2014, a décidé de laisser inchangés ses taux d'intérêt directeurs. M. Draghi a déclaré lors de sa conférence de presse : « Au terme de notre examen régulier de la situation économique et monétaire (...), nous avons décidé de laisser ces taux inchangés. S'agissant de nos mesures non conventionnelles de politique monétaire, nous avons commencé à acheter des obligations sécurisées et des titres adossés à des actifs (asset-backed securities). Ces programmes dureront au moins deux ans. La semaine prochaine, nous allons conduire la deuxième opération de refinancement à plus long terme ciblée, qui sera suivie de six autres opérations de ce type jusqu'en juin 2016. Prises dans leur ensemble, nos mesures auront une incidence notable sur notre bilan, qui est destiné à se rapprocher des dimensions qu'il affichait début 2012 (...). Le Conseil des gouverneurs réévaluera en début d'année prochaine le degré d'assouplissement monétaire accompli, l'expansion du bilan et les perspectives d'évolution des prix. Nous évaluerons également l'incidence plus large des évolutions récentes des cours du pétrole sur la tendance à moyen terme de l'inflation dans la zone euro. S'il devenait nécessaire d'accentuer la réponse aux risques d'une période trop prolongée de faible inflation, le Conseil des gouverneurs continue d'affirmer unanimement son engagement à recourir à des instruments non conventionnels supplémentaires dans le cadre de son mandat. Cela impliquerait de modifier en début d'année prochaine l'ampleur, le rythme et le contenu de nos mesures. »

2 – Banque de France

Nouvelle publication de la Banque de France : « Rue de la Banque ». Cette publication est destinée à élargir l'audience des travaux des chercheurs de la Banque auprès d'un plus large public (journalistes économiques, économistes de marché, enseignants, étudiants...). A l'aide de graphismes et à travers des pages non techniques, cette publication s'inscrit dans un mouvement général d'éducation économique. Rue de la Banque n°1 - [Le découplage des courbes de rendement en euro et en dollar](#)

3 - Eurostat

Dans la zone euro (ZE18), le taux de chômage corrigé des variations saisonnières s'est établi à 11,5 % en octobre 2014, stable comparé à septembre 2014, mais en baisse par rapport au taux de 11,9 % d'octobre 2013. Dans l'UE28, le taux de chômage s'est établi à 10,0 % en octobre 2014, également stable comparé à septembre 2014, mais en baisse par rapport au taux de 10,7 % d'octobre 2013. Eurostat estime qu'en octobre 2014, 24,413 millions d'hommes et de femmes étaient au chômage dans l'UE28, dont 18,395 millions dans la zone euro. Par rapport à septembre 2014, le nombre de chômeurs a augmenté de 42 000 dans l'UE28 et de 60 000 dans la zone euro. Comparé à octobre 2013, le chômage a baissé de 1,549 million de personnes dans l'UE28 et de 547 000 dans la zone euro. Parmi les États membres, les taux de chômage les plus faibles ont été enregistrés en Allemagne (4,9 %) ainsi qu'en Autriche (5,1 %), et les plus élevés en Grèce (25,9 % en août 2014) et en Espagne (24,0 %).

ACTUALITÉ DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

GAFI : mise à jour des listes

[Le Groupe d'action financière \(GAFI\)](#) est un organisme intergouvernemental qui publie tous les ans 1) la liste des juridictions à haut risque et ou non coopératives en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB/FT), 2) la liste des juridictions présentant des défaillances stratégiques en matière de LCB/FT mais déterminées, grâce à un engagement politique de haut niveau, à corriger ces défaillances par la mise en œuvre d'un plan d'action élaboré en coopération avec le GAFI. Ces listes ont été mises à jour lors de la dernière réunion du GAFI, qui s'est tenue les 22, 23 et 24 octobre 2014.

Pour la région Caraïbe et Amérique Latine, l'Équateur fait partie de la liste des juridictions à haut risque et non coopératives ; le Guyana, le Nicaragua et le Panama font partie de la liste des pays s'engageant à corriger ces défaillances. Par ailleurs, le GAFI a félicité l'Argentine et Cuba pour leurs progrès en matière de LCB/FT, ces pays ne faisant ainsi plus l'objet de suivi particulier.

BRÈVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Entreprises : visite du président du MEDEF

Le vendredi 7 novembre, M. Pierre GATTAZ, président du Mouvement des entreprises de France (MEDEF), était l'invité d'honneur des cinquante ans du [MEDEF de Martinique](#).

Région : agence des fonds européens et autorité organisatrice du transport

Par la loi du 15 novembre 2013, le Parlement a habilité le Conseil régional de la Martinique à organiser le transport terrestre de passagers et de marchandises, ainsi que le transport maritime de marchandises. Le 25 novembre 2014, le Conseil régional a décidé la création de l'autorité organisatrice des transports (AOT) avec la mise en place de l'établissement public « Martinique Transport ».

Cette habilitation vient s'ajouter aux habilitations énergie et formation professionnelle de la Région.

En outre, le décret n° 2014-580 du 3 juin 2014 permet au Conseil régional de devenir autorité de gestion pour le FEDER, le FEADER et une partie du FSE à partir de janvier 2015. Le 15 octobre, la Région a décidé la création d'une agence publique des fonds européens regroupant en une seule entité les services gestionnaires, instructeurs et certificateurs de l'État, de la Région et du Département.

Sénat : nouvelle composition de la délégation à l'Outre-mer du Sénat

Après les élections sénatoriales du 28 septembre 2014 et le changement de majorité du Sénat, la délégation à l'Outre-mer a été recomposée le 20 novembre. M. Serge LARCHER, sénateur de Martinique apparenté au groupe socialiste, perd la présidence de la délégation au profit du sénateur UMP de Saint-Barthélemy, M. Michel MAGRAS.

La nouvelle délégation sénatoriale à l'Outre-mer a arrêté le programme de ses travaux le 9 décembre. Les sénateurs de la délégation s'intéresseront tout d'abord à l'adaptation aux conséquences du changement climatique des politiques publiques conduites dans les Outre-mer et proposent à cette fin de constituer un groupe de travail commun avec la commission du développement durable. Par ailleurs, les sénateurs engageront une étude transversale sur trois ans autour de la question foncière. Enfin, la délégation a confirmé l'organisation chaque année au Sénat d'une conférence économique consacrée aux contraintes et aux potentiels des entreprises de chacun des trois bassins océaniques.

Emploi : extension de la « garantie jeunes »

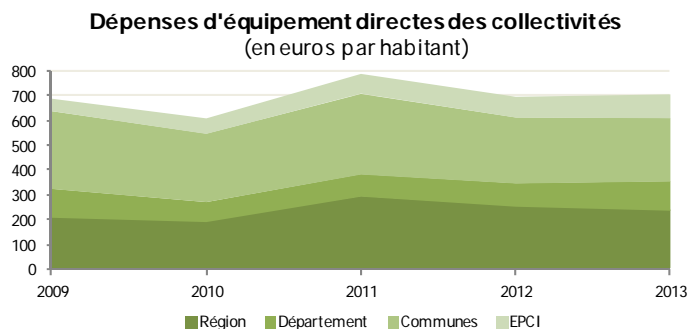
La « garantie jeunes » sera étendue à l'ensemble du territoire de la Martinique au cours de l'année 2015.

La « garantie jeunes » est un dispositif inscrit au Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté, piloté par le ministère de l'Emploi via les Missions locales, et s'adresse à des jeunes entre 18 et 25 ans ni en emploi, ni en formation, ni en études. L'objectif est d'amener les jeunes en situation de grande précarité vers l'autonomie par un parcours d'accompagnement global social et professionnel.

Finances locales : stabilité des dépenses d'équipement directes

En 2013, les dépenses d'équipement directes des collectivités locales martiniquaises atteignent globalement 703 euros par habitant, en légère hausse sur un an (+1,3 %). Ces dépenses s'élèvent à 277 millions d'euros, soit +0,8 % sur un an. Les communes restent les premiers contributeurs (avec 255 euros par habitant), suivies de la Région (238 euros par habitant), du Département (117 euros par habitant) et des EPCI (94 euros par habitant).

Pour la Région et le Département, les montants de ces dépenses sont proches de leurs strates de comparaison, mais elles sont très supérieures au niveau national pour la Région. Les dépenses d'équipement directes des Régions d'Outre-mer sont de 214 euros par habitant et de 120 euros par habitant pour les Départements de 250 000 à 499 999 habitants. Au niveau national, les dépenses d'équipement directes des Régions sont de 43 euros par habitant et de 106 euros par habitant pour les Départements.



Source : Ministère de l'économie, des Finances et de l'Industrie, DRFIP de la Martinique

ACTUALITÉS RÉGIONALES

Plan Banane durable Caraïbe : retour d'expérience à Sainte-Lucie

Les différents partenaires du [plan Banane durable Caraïbe](#) se sont rassemblés à Sainte-Lucie du 13 au 15 octobre 2014 pour partager les résultats du projet financé par le programme Interreg IV de 2010 à 2014. Plus de 700 producteurs ont ainsi bénéficié du projet, et les systèmes d'alertes utilisés aux Antilles pour contrôler la cercosporiose noire ont été adaptés dans les autres territoires bénéficiaires.

Il s'agissait d'une collaboration scientifique et technique entre les différents acteurs de la filière bananière : producteurs, groupements/coopératives, organismes techniques ou de recherche agricole, sur six territoires de la Caraïbe, dont la Martinique. Ce plan avait pour vocation de finaliser et diffuser en milieu réel chez les producteurs de la Caraïbe des innovations techniques permettant d'asseoir la durabilité des systèmes de culture bananière et d'en réduire les impacts environnementaux.

Coopération : protocole d'accord pour le développement à l'export des entreprises

Les 6 et 7 novembre 2014, le ministère des Outre-mer et le ministère des affaires étrangères et du développement international ont organisé la 11^{ème} édition de la conférence de coopération régionale en Martinique.

Cette conférence ouverte par la Ministre des Outre-mer, Mme George PAU-LANGEVIN, a permis de réunir les acteurs publics et privés de l'insertion régionale des cinq collectivités françaises des Amériques. La rencontre a donné lieu à la signature du protocole d'accord 2014-2017 pour le développement à l'export des entreprises des Antilles et de la Guyane entre le ministère des Outre-mer, UBIFRANCE, l'AFD et BPIFRANCE.

PRINCIPAUX INDICATEURS

INDICATEURS DE RÉFÉRENCE			Données brutes	Variation mensuelle	Glissement annuel
Prix (source : INSEE)	Indice des prix à la consommation (base 100 en 1998)	- octobre 2014	130,2	-0,5 %	+0,7 %
Chômage (source : DIECCTE)	Nombre de demandeurs d'emploi (DEFM A)	- octobre 2014	45 281	-1,5 %	-2,6 %
Allocations chômage (source : Pôle emploi)	Nombre d'allocataires de Pôle emploi	- septembre 2014	20 387	-3,2 %	-5,9 %
RSA (source : CAF)	Nombre de bénéficiaires payés	- octobre 2014	42 021	+3,0 %	+4,8 %
Commerce extérieur (source : Douanes)	Importations (millions d'euros) Hors produits pétroliers	- octobre 2014	212,6 187,8	+2,4 % +43,4 %	-12,6 % +8,2 %
	Exportations (millions d'euros) Hors produits pétroliers	- octobre 2014	51,0 17,4	-7,9 % +3,5 %	+18,1 % +20,3 %
	Taux de couverture mensuel Hors produits pétroliers	- octobre 2014	24,0 % 9,3 %		- 6,2 pts -1,4 pt
Grande distribution (source : DIECCTE)	Chiffre d'affaires des hypermarchés (millions d'euros)	- octobre 2014 - cumul annuel	45,7 466,0	+0,2 %	+2,5 % +4,5 %
	Vulnérabilité des ménages (source : IEDOM)	Personnes physiques en interdiction bancaire Retraits de cartes bancaires	- novembre 2014 - novembre 2014	16 086 4 847	-0,2 % -1,2 %
INDICATEURS SECTORIELS			Données brutes	Variation mensuelle	Glissement annuel
Trafic aéroportuaire (source : CCIM)	Nombre de passagers (hors transit)	- novembre 2014	104 530	-3,7 %	-8,8 %
		- cumul annuel	1 475 751		+0,3 %
Trafic maritime (source : DD PAF)	Nombre de croisiéristes	- novembre 2014	14 391		+131,0 %
		- cumul annuel	152 066		+91,0 %
Construction (source : Ciments Antillais)	Ventes de ciment (tonnes)	- septembre 2014	17 184	+23,4 %	+27,1 %
		- cumul annuel	138 600		+7,2 %
Immatriculations (source : AAA)	Véhicules particuliers neufs (VPN)	- novembre 2014	978	+3,3 %	-0,8 %
	Véhicules utilitaires neufs (VUN)	- novembre 2014	139	-19,2 %	+10,3 %
	Cumul annuel (VPN et VUN, hors bus, porteurs et tracteurs)		10 700		+2,4 %

PRINCIPAUX TAUX D'INTÉRÊT ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	0,05%	10/09/2014
Taux de la facilité de prêt marginal	0,30%	10/09/2014
Taux de la facilité de dépôt	-0,20%	10/09/2014

Taux d'intérêt légal			Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/14)				
ANNEE 2014	0,04%	JO du 06/02/14	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE 2013	0,04%	JO du 01/03/13	1,00%	1,00%	1,50%	2,50%	0,75%

* hors prime d'Etat

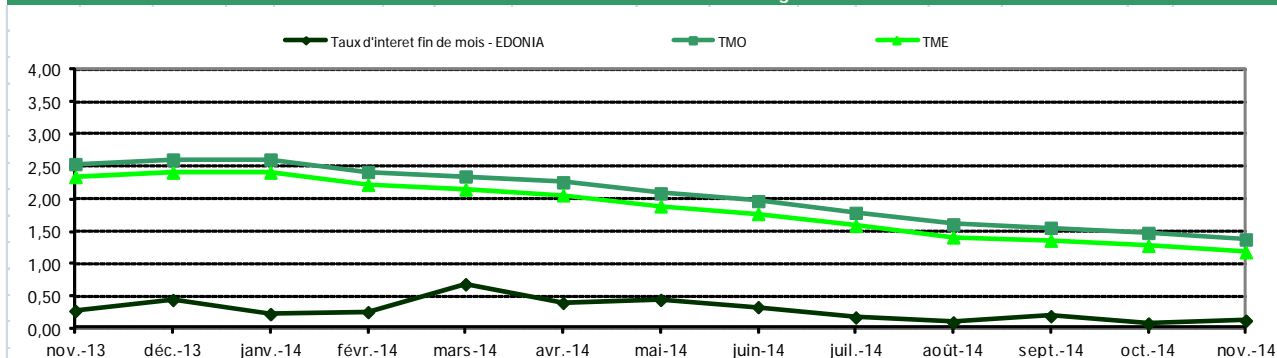
Taux d'intérêt fin de mois - EDONIA				Taux d'intérêt fin de mois - EURIBOR			
Août	Septembre	Octobre	Novembre	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,1010%	0,1970%	0,0820%	0,1280%	0,0200%	0,0820%	0,1800%	0,3310%
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Août	Septembre	Octobre	Novembre	Août	Septembre	Octobre	Novembre
1,41%	1,36%	1,28%	1,18%	1,61%	1,56%	1,48%	1,38%

Taux de l'usure (seuils applicables au 1^{er} octobre 2014)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers			
Prêts à taux fixe	4,85%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	7,79%
Prêts à taux variable	4,53%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	3,72%
Prêts-relais	5,19%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	4,53%
Autres prêts		Découverts en compte	13,39%
Prêts d'un montant inférieur à 3 000 euros	20,28%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	3,92%
Prêts d'un montant compris entre 3 000 euros et 6 000 euros	14,59%	Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts d'un montant supérieur à 6 000 euros	9,47%	Découverts en compte	13,39%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

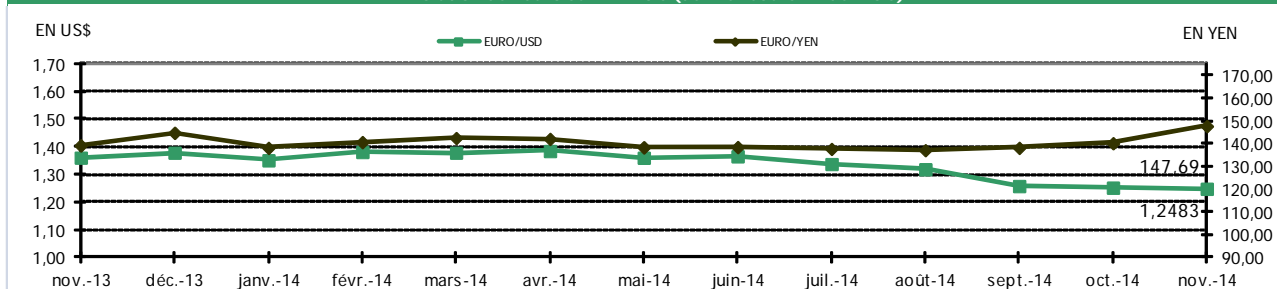
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,2483	EURO/ZAR (Afrique du sud)	13,7648	EURO/SRD (Surinam)	4,1027
EURO/JPY (Japon)	147,6900	EURO/BWP (Botswana)	11,4902	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,2254
EURO/CAD (Canada)	1,4227	EURO/SCR (Seychelles)	17,6886	EURO/DOP (Rép. Dom.)	54,839
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,7953	EURO/MUR (Maurice)	39,1617	EURO/BBD (La Barbade)	2,4865
EURO/SGD (Singapour)	1,6268	EURO/BRL (Brésil)	3,1831	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	7,8779
EURO/HKD (Hong-Kong)	9,6806	EURO/VEF (Vénézuéla)	7,8225	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	3338,0727	EURO/XCD (Dominique)	3,3567	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	